

# Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Saint-Exupery - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

### Lycée Saint-Exupery - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (32891)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Saint-Exupery - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (32891)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	39	12

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins de notes	Les moyennes des enseignements Professionnels et Technologiques	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations des compétences	Appréciations de l'équipe pédagogique	Important
Savoir-être	comportement, sens de la relation	appréciations bulletin scolaire, lettre et entretien de motivation	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	cohérence du projet	Le projet de formation doit être argumenté, l'apprenti doit exprimer sa motivation. Le projet doit être cohérent en lien avec l'expérience professionnelle et la connaissance du métier: stages / Extras ou parcours professionnel.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités	Centre d'intérêts: Activités sportives, culturelles, associatives etc...	Complémentaire

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

**Les modalités d'examen des vœux**

**Les modalités d'examen des voeux**

Sur dossier et entretien

**Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?**

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

**Nos conseils aux candidats pour la prochaine session**

**Nos conseils aux candidats pour la prochaine session**

Aucun conseil

**Signature :**

Olivier ALAUX,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Saint-Exupéry